

Jeudi 28 janvier 2021, à Lorient

### Point d'étape sur les projets d'aménagement du port de commerce de Lorient La Région et le concessionnaire se rencontrent à Kergroise

Un an après que la Région a attribué, pour 10 ans, l'exploitation du port de commerce de Lorient au groupement porté par la CCI 56, le Président de Région s'est rendu à Kergroise, ce jeudi, pour faire un point sur les différents dossiers d'actualité. Sur les quais, Loïg Chesnais-Girard a échangé avec les acteurs portuaires sur les moyens mis en œuvre pour continuer d'assurer le développement du site, selon les exigences fixées par la Région et malgré les contraintes liées à la pandémie de Covid-19.

Un an après l'attribution de la concession, jusqu'en 2030, au groupement porté par la CCI 56, la SAS *Port de commerce Lorient Bretagne Sud*, cette visite du Président de Région a permis de faire un point d'étape sur les divers projets de développement de la place portuaire dont **l'activité a plutôt bien résisté au choc de la pandémie**. Au terme d'une année à gérer la crise, le port a maintenu le cap, **le trafic de marchandises** (hydrocarbures, nutrition animale, vracs de construction) **n'accusant en 2020 qu'une baisse de 4,5 % (2,54 millions de tonnes) par rapport à 2019** (2,66 millions de tonnes).

Malgré le contexte sanitaire, les dirigeants de la SAS - **David Cabedoce**, son Président, en tête - conservent donc leurs ambitions de départ en matière économique, sociale et environnementale. « *Un triptyque essentiel pour la Région* », a redit le **Président Chesnais-Girard**.

#### Performance socio-économique et environnementale

L'objectif premier du concessionnaire est de **consolider les trafics existants**, via un programme d'investissements de **17,6 M€** sur 10 ans alliant **développement des activités**, maintenance et **renouvellement d'équipements** mais aussi **économies d'énergie** et réduction des pollutions.



© Fanch Galivel - Région Bretagne

#### Réduire les consommations d'énergie et les nuisances

Sur le champ environnemental, la SAS a parfaitement intégré les préconisations de la Région en matière de **transitions** : obtention ou maintien de **certifications ISO** (9001, 14001, 45001, 50001), réduction des consommations, **économies d'énergie** sur les outillages, investissement dans **200 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques** avec la société XSEA... Le gestionnaire portuaire s'engage à **réduire les émissions de gaz à effet de serre**, ainsi que les **déchets, nuisances et pollutions** liés aux activités. Compte-tenu de la **proximité de la ville** et de l'**éco-système de la rade**, il s'agit aussi de préserver la ressource, la qualité de l'eau et de la biodiversité.

\* La SAS *Port de commerce Lorient Bretagne Sud*, au capital social de 500 000 €, est composée de la CCI du Morbihan (56%), la Caisse des dépôts et consignations (20%), la société XSEA (10%), la société CIPAGO (5%), 56 Energies (5%), la SELLOR (1%), le Crédit Agricole du Morbihan (1%), la Caisse d'Épargne (1%) et Arkéa (1%).

## Lorient Agglomération, fortement impliquée

La volonté commune de l'agglomération et de la SAS est d'**inclure le port dans les dynamiques territoriales** concernant l'eau et l'assainissement, l'énergie, l'économie circulaire...

**La proximité de la ville** est une caractéristique importante prise en compte à différents niveaux : des **aménagement routiers** sont bien évidemment nécessaires pour les accès véhicules et poids lourds tout comme **l'intégration paysagère des espaces portuaires** dans le centre urbain.

## Ressources humaines et conditions de travail

Enfin, la **politique sociale** menée en matière de gestion des **personnels**, qualité du débat social, offre de formation, hygiène et sécurité au travail, répond pleinement aux objectifs de la Région et de la Charte bretonne de partenariat pour la **qualité de l'emploi**.

## Gestion et accueil des touristes et croisiéristes

Au-delà du trafic de marchandises à consolider et d'activités à développer comme le remorquage, Lorient est aussi **un port qui accueille des touristes** : passagers à destination de l'île de Groix ou **croisiéristes faisant escale en Bretagne-sud**. Sur ce point particulier, le concessionnaire s'engage à **valoriser l'accueil et les services** proposés, en lien étroit avec la Ville et l'agglomération.

Il est à noter que ce contrat de concession, conclu pour dix ans, est **extensible à 15 ans**.

## La Région, autorité portuaire de 22 ports bretons

En 2007, l'État a transféré à la Région les ports de commerce de **Brest, Lorient et Saint-Malo** dont elle est devenue propriétaire et responsable en termes d'aménagement, développement, entretien et gestion. La Bretagne reprend à son compte les contrats de concession, conclus jusqu'alors avec les CCI.

Ces délégations portent tout autant sur la stratégie de développement du port que sur l'exploitation quotidienne des services et activités de commerce. Pour ce faire, le contrat prévoit la réalisation d'investissements pour développer et maintenir le port et ses infrastructures dans des conditions opérationnelles.

Les concessions des 3 grands ports bretons arrivent successivement à leur terme. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, celle de Saint-Malo a été confiée à la société EDEIS, tandis qu'à Brest, le contrat de délégation s'achève en 2021. Il sera repris, pour les 40 prochaines années, par la toute nouvelle Société portuaire Brest Bretagne, créé le 1<sup>er</sup> janvier dernier autour de la Région (51%), de la CCIMBO (39 %) et de Brest Métropole (10 %).

La Région demande aussi aux exploitants de travailler en complémentarité, au service de l'économie régionale, et de favoriser la cohérence plutôt que la concurrence entre places portuaires. La mutualisation des services et des moyens du grand port « Bretagne » est donc encouragée.

## 35 M€ déjà investis sur Lorient depuis 2007

À Lorient, les activités s'inscrivent dans un espace contraint en bord à quai, depuis la passerelle ro-ro, le quai de Kergroise, jusqu'à l'appontement et le terminal pétroliers de Seigneulay. Enfin, le site du Rohu accueille l'appontement des sabliers et les activités de construction navale.

Depuis 2007, la Région Bretagne y a investi 35 M€ avec pour objectif d'améliorer les capacités d'accueil du port : approfondissement du chenal et des souilles, prolongement du quai de Kergroise à 650 m....

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application de la loi NOTRe, la Région est devenue propriétaire de **dix-neuf autres ports bretons**. Parmi eux, le port de construction et de réparation navale de Concarneau dont le contrat de concession a été renouvelé et attribué pour 15 ans à CARENCO, qui associe INSFO, filiale de CCIMBO, et SEMCAR.